

COMMUNE DE

LA BARTHE-DE-NESTE

Plan de Prévention des Risques

naturels prévisibles

(P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL

DU 29 MARS 2021

Direction Départementale des Territoires
des Hautes-Pyrénées
S.E.R.E.F./B.R.N.
BP 1349 - 3 rue Lortet
65013 TARBES cedex

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000

Date: Octobre 2020

© IGN-BD PARCELLAIRE® protocole Ministère – IGN – 2013 édition 2013

ZONAGES REGLEMENTAIRES

- Zone bleue : Constructible sous conditions
- Zone rouge : Inconstructible (sauf cas particulier: voir règlement)
- Zone jaune : Inconstructible - champ d'expansion des crues (sauf cas particulier: voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés
- Limite communale
- Limite de la zone d'étude
- Hors zone d'étude

INDICES ZONES

- C Chute de blocs
- G Glissement de terrain
- T Crue torrentielle
- I Inondation

